

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 53

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Dans la première phrase de l'alinéa 190 de cet article, après le mot : « vacance », substituer au mot :

« de »

les mots :

« d'un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.